

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Voir, à la 3^e page, la composition du nouveau Ministère.

SAUMUR, 11 JANVIER

L'affaire des freins Winger

Un ingénieur, M. Winger, dit le *Gaulois*, avait trouvé, pour les chemins de fer, un frein à air comprimé qui vaut le frein Westinghouse.

Il prit les brevets nécessaires et le frein, après avoir été appliqué sur les lignes suisses, fut essayé avec succès, pour les wagons de voyageurs seulement, sur les chemins de fer de l'Etat et même sur certains trains de l'Orléans et du Midi.

M. Winger, qui était un mécanicien plus qu'un homme d'affaires, se reconnaissait lui-même incapable d'exploiter son invention.

Un jour, il reçut la visite d'un autre ingénieur, M. Léon Chabert, le même qui fut chargé, naguère, par le général Boulanger, d'aller acheter en Amérique les machines-outils nécessaires à la fabrication du fusil Lebel, le même qui comparait, ces jours-ci, devant la Commission d'enquête, à propos d'un chèque de quatre cent cinquante mille francs délivré à son nom par le baron de Reinach.

M. Léon Chabert proposa à M. Winger, au nom d'un syndicat, de lui céder l'exploitation financière du frein ; il promettait à l'inventeur une somme considérable : cinq cent mille francs, plus une part dans les bénéfices futurs.

M. Winger accepta, traita. Il rentra, un soir, chez lui, à Versailles, en bonne santé, porteur d'un chèque de cinq cent mille francs, qu'il devait toucher le lendemain, se plaignit à sa

femme de légères douleurs d'estomac, et mourut subitement dans la nuit.

Le médecin de l'état civil attribua sa mort à la rupture d'un anévrisme.

Or, le syndicat qui venait d'acheter ainsi le frein Winger était composé du baron de Reinach et de Cornélius Herz, appuyé, comme toujours, sur quelques personnages radicaux qui forment la clientèle ordinaire du docteur et qu'on reconnaît sans les nommer.

Il existe actuellement une société, dite d'« exploitation du frein Winger », qui a pour président M. Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille, dont le but, très avouable, est de faire adopter le frein pour les wagons de voyageurs.

Nous verrons tout à l'heure les raisons techniques qui s'opposaient à l'adoption de ce frein pour les wagons de marchandises.

C'était précisément à ces wagons de marchandises que le syndicat Reinach-Cornélius Herz voulait faire appliquer le frein.

Il y a environ trois cent soixante mille wagons en France ; le frein coûte mille francs par wagon ; cela faisait une dépense de trois cent soixante millions, sur laquelle les deux compères comptaient bien toucher, pour eux et leurs associés, un bénéfice d'une quarantaine de millions.

Comme la dépense à résulter de l'adoption de ce frein devait avoir sa répercussion sur le budget, par suite des garanties d'intérêt qui incombaient à l'Etat et peut-être même retomber tout entière à sa charge, puisqu'il s'agissait non pas des voyageurs ni du transit, mais de la mobilisation des troupes, la commission décida d'entendre le ministre des travaux publics.

Le ministre des travaux publics déclara que c'était sur la demande du ministre de la guerre qu'il avait adressé sa lettre aux compagnies de chemins de fer.

M. de Freycinet, mandé, répondit, dans des explications fort embarrassées, que les wagons de petite vitesse devaient être munis d'un frein pour assurer les transports, de la défense nationale ; il déclara qu'il remplissait un devoir de prévoyance en adoptant un frein pour ces wagons et en patronnant le frein qu'il jugeait être le meilleur, c'est-à-dire le frein Winger.

Le froid accueil que reçurent ces explications de M. de Freycinet ne durent lui laisser aucune illusion sur les dispositions de la commission. M. de Freycinet dut prévoir que l'incident pouvait être porté à la tribune, et c'est pourquoi il laissa entendre à la commission qu'il était tout disposé à ajourner la question, et même à l'abandonner.

Le ministre de la guerre se tint momentanément pour battu, mais tout récemment, pour complaire à ses protecteurs Reinach et Cornélius Herz, il recommença la comédie d'une nouvelle commission extra-parlementaire, le 19 octobre dernier.

Nous y retrouvons encore M. Béral, sénateur ; M. Félix Martin, etc., etc.

Cette commission ne s'est pas encore réunie. On ajoute que M. Viette, qui a succédé à M. Yves Guyot, informé du rôle que M. de Freycinet veut lui faire jouer, a décidé qu'elle serait dissoute.

L'affaire des freins Winger en est là.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance de rentrée

Pas un seul membre du gouvernement n'est présent.

M. Pierre Blanc, doyen d'âge, préside et prononce son discours. Il dit que les républicains forment une phalange qui défendrait la République jusqu'à la mort...

— Du Panama ! crie quelqu'un.

M. P. Blanc demande que les coupables soient punis, s'il y en a. Mais surtout que les dénonciateurs soient frappés.

Son discours terminé, M. Pierre Blanc annonce que, pour l'élection du président définitif, l'appel nominal a été demandé par M. de la Martinière et trente-neuf de ses collègues.

On procède au scrutin public pour décider si l'élection du président aura lieu par appel nominal.

L'appel nominal est voté par 542 voix contre 2.

On tire au sort les scrutateurs.

Le scrutin par appel nominal commence à la tribune à trois heures, par la lettre M.

Il y a beaucoup d'abstentions.

Des murmures se font entendre lorsque M. Rouvier monte à la tribune pour voter.

Les murmures redoublent lorsque M. Rouvier, se croisant les bras, veut parler.

En descendant, M. Rouvier se dirige vers M. de Bernis ; mais M. Bizarroli, questeur, éloigne M. Rouvier qui s'assied à son banc.

Quelques minutes après, MM. Rouvier et de Bernis s'interpellent de nouveau de leur place.

Bientôt le calme revient et le scrutin continue.

A trois heures et demie, le scrutin est terminé. Nous n'avons constaté qu'171 votants ; il en faut 289 pour atteindre le *quorum*.

On refait l'appel nominal de ceux qui n'ont pas voté au premier appel ; il y a quelques nouveaux votants.

Au contre-appel, nous comptons 41 nouveaux votants, ce qui fait un total de 212 votants. Le *quorum* n'est pas atteint.

Le second tour est fixé à une seconde séance qui aura lieu à cinq heures et demie.

La séance est levée.

3 h. 30.

Il y a échange de témoins entre M. Le Hérisse et du Périer de Larsan, à la suite de pro-

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Je vous dérange, monsieur l'ingénieur, dit le père Farjoux, resplendissant dans ses habits de gala. Ne vous apercevant plus dans la salle, j'ai pensé que vous vous prépariez au départ. Avez-vous l'intention de retourner à Suze dès ce soir ? Je ne vous cache pas que je préférerais vous voir passer la nuit ici, plutôt que sur la route glacée, en compagnie peut-être d'une bande de loups ; celui que vous avez tué devait être l'éclaireur de la troupe, car les loups marchent rarement seuls.

— Non, monsieur Farjoux, je ne partirai que demain matin, et je vais profiter cette nuit de votre excellente hospitalité. Veuillez m'excuser de m'être retiré de bonne heure : je suis mauvais danseur, ajouta le jeune homme en souriant.

— Oh ! monsieur l'ingénieur, dit le père Farjoux avec empressement, je pensais bien que vous n'assisterez pas au bal, la demoiselle d'honneur ne prenant point part à la

danse. Son deuil en est la cause : il y a six mois seulement que M^{lle} Marthe a perdu son père.

— Ah !

— Vous êtes étonné, monsieur, avez-vous cru réellement que la belle demoiselle était la fille de Claudine Pelzac ?

— Je le pensais, François l'appelle sa sœur.

— Non, monsieur, la mère de François n'est point la mère de M^{lle} Marthe, mais c'est tout comme si la brave femme l'avait mise au monde. Depuis le jour où Claudine prit soin de cette petite fille sans mère, elle lui fit dans son cœur la même place qu'à ses propres enfants.

— Elle n'était pas sans famille, pourtant, puisque vous dites qu'elle vient de perdre son père.

— Oui, monsieur, et la preuve, c'est qu'un beau jour, il y a longtemps de cela, la petite avait alors quatre ans, le père vint prendre son enfant et l'emmena avec lui à Paris où il en fit la grande dame que vous voyez aujourd'hui. Comment et pourquoi, après la mort de son père, M^{lle} Marthe est-elle revenue au pays ? C'est ce que je ne saurais vous dire. Le secret,

s'il y en a un dans tout ce ceci, est bien gardé par les Pelzac. Ce sont des gens d'un grand sens, tout à leurs affaires, ne s'inquiétant de personne, et désireux qu'il en soit fait autant pour eux. Aussi, je ne sais absolument que ce qu'ils ont bien voulu me dire, et sagement je m'en contente. Mais, si monsieur l'ingénieur était curieux d'en savoir d'avantage... François pourrait sans doute...

— Oh ! monsieur Farjoux, pouvez-vous me croire moins sage que vous ? répondit avec vivacité le jeune ingénieur, qui parla aussitôt d'autre chose.

Je viens d'apprendre que les jeunes gens de votre famille organisent une chasse aux loups. Savez-vous pour quelle époque ? Je serais bien aise d'en faire partie. Est-ce une chose décidée ?

— Ne m'en parlez pas, monsieur, toute cette jeunesse en a la tête montée ; il n'est question que de cette chasse. Il paraît que ces vilaines bêtes causent de grands dommages dans les bergeries. On parle d'une bande terriblement nombreuse.

Le jeune ingénieur ajouta :

— Et de quel côté se montrent les loups ? Descendent-ils dans la vallée ?

— Ils se risquent hors des bois d'Avrieux. On les entend rôder autour des fermes isolées. Ils ont faim, car l'hiver est rude cette année.

— Voulez-vous parler de moi aux jeunes gens qui organisent la chasse ? Pensez-vous qu'ils voudront m'accepter parmi eux ?

— Pouvez-vous en douter, monsieur l'ingénieur ? Cela est d'autant plus certain que François est un des chefs de la troupe. Il doit, par la même occasion, conduire ma fille, sa jeune femme, à Avrieux, chez sa mère.

C'est au village d'Avrieux que les chasseurs doivent se réunir.

(A suivre.)

A la salle d'armes :

Un député fait assaut avec le maître de la salle. Celui-ci lui porte un formidable coup de bouton :

— Touché ! crie le député.

Puis, tout tremblant de cet aven involontaire, il ajouta à voix basse : « Surtout ne le dites pas à la Commission d'enquête ! »

pos échangés à l'occasion du scrutin pour l'élection du président. On assure également qu'il y a eu échange de témoins entre M. Rouvier et M. de Bernis.

5 h. 1/2.

Au second tour de scrutin, le *quorum* n'est pas atteint non plus. Il faut 289 votants, et il n'y en a que 207.

Nouvelle suspension de séance.

M. Floquet fait savoir qu'il renonce définitivement à la candidature.

Les gauches se réunissent dans une salle pour choisir un candidat. Il y a 82 voix pour M. Casimir Perier, 48 pour M. Brisson, 47 pour M. Floquet.

La Chambre rentre en séance. M. Casimir Perier sera élu.

INFORMATIONS

Voici les renseignements successivement parvenus sur la combinaison de M. Ribot :

M. Ribot offrait les affaires étrangères à M. Casimir Perier et prenait l'intérieur.

On parlait du général Ferron pour la Guerre et de l'amiral Gervais pour la Marine.

Justice, M. Bourgeois.

Instruction publique, M. Dupuy.

Agriculture, M. Develle.

Commerce, M. Viette.

Travaux publics, M. Siegfried.

Finances, M. Tirard.

Nous croyons savoir que, dans le Conseil d'hier matin, M. Ribot, au nom de tous ses collègues, avait conseillé à M. de Freycinet de donner sa démission.

M. de Freycinet ayant refusé, le Cabinet tout entier a démissionné.

Le premier acte du nouveau cabinet sera de demander pour M. de Freycinet et pour M. Clémenceau la suspension de l'immunité parlementaire.

Il est question du général Loizillon pour le portefeuille de la guerre.

Sur la place de la Concorde, la police a arrêté quinze individus, anarchistes, dont plusieurs étaient porteurs de poignards et de revolvers.

Le général Saussier, en vertu de l'article 37, loi du 12 mars 1875, est maintenu sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le procès de Panama

Audience du 10 janvier

Dès onze heures et demie, la vaste salle de la première chambre est comble.

Les quatre inculpés viennent s'asseoir sur

des fauteuils qu'on leur a préparés face à la Cour :

MM. Charles de Lesseps, Fontane, Cottu et Eiffel. On sait que ce dernier a été laissé en liberté.

La Cour donne défaut contre M. Ferdinand de Lesseps qui ne répond pas à l'appel de son nom, et elle joint au fond pour statuer contre lui.

M. Charles de Lesseps est le premier interrogé. Il fait l'histoire de la constitution de la Société de Panama.

Le président tranche ainsi le débat sur ce point. « Vous avez fait dire par les journaux à votre solde et vous avez voulu faire croire qu'un traité ferme d'entrepreneurs limitait à 312 millions les frais de percement du Panama; ce traité n'existait pas ou était un leurre. »

Après un second incident relatif aux Parts de fondateurs de la Compagnie de Panama, vient la question des obligations à lots de 1886 qui a une importance capitale puisque les faits ne sont pas couverts par la prescription. Le président rappelle que, dans un rapport confidentiel pour la Compagnie, M. l'ingénieur Boyer estimait la dépense à faire à partir de 1886 de un milliard à dix-huit cents millions. M. l'ingénieur Jacquier concluait à une dépense d'un milliard au moins et à sept années de travaux. M. de Lesseps répond qu'il croyait 600 millions suffisants pour achever l'œuvre.

NOUVELLES MILITAIRES

La lance dans la cavalerie

Le ministre de la guerre a de nouveau saisi le Comité de cavalerie de la question de l'armement avec la lance des quarante-deux régiments affectés aux divisions indépendantes.

Dans la séance du Comité, son président, le général Loizillon, a insisté sur les inconvénients multiples que présente la lance, et comme instruction des cavaliers, et comme utilisation en campagne.

Le commandant du 1^{er} corps d'armée estime que l'armement du premier rang avec la lance, dans les seuls régiments de dragons, est la seule expérience qui puisse être continuée.

Les généraux de Jessé et Baillod ont seuls voté pour l'armement des deux rangs avec la lance.

L'adoption de la lance dans notre cavalerie est donc repoussée en principe.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 janvier 1893

Sous l'influence des rachats et achats de premier ordre qui s'étaient effectués hier, le marché a pris une physionomie nouvelle et l'ensemble des valeurs regagne en grande partie ce qu'elles avaient perdu dans un moment

d'affaiblissement inconsideré. Le 3 0/0 remonte à 94.75 et le 4 1/2 à 105.60.

La Rente Italienne est en reprise à 90.40.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3,800. Le Crédit Foncier regagne à 940 environ 50 fr. sur son dernier cours de la veille. A ce cours, ce titre se trouve capitalisé à près de 6 0/0. La Banque de Paris est en reprise marquée à 612 fr., ce qui représente le prix de 6.32 fr. en tenant compte des 20 fr. d'acompte détachés le 6 courant. La Société Générale reste demandée à 470.

Le Crédit Lyonnais remonte facilement à 746, regagnant 16 fr. sur son dernier cours d'hier.

Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit en reprise marquée sur la veille à 490 fr. Il est à remarquer que dans les périodes troublées l'épargne recherche, dans les sociétés qui ont sa confiance, les placements les plus avantageux en attendant qu'elle ait fait choix d'emplois définitifs.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran reprend facilement le cours de 300 fr.

Les Chemins Economiques valent 405.

Ch. HEYMAN et C^o,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 4°
Ce matin, à 8 h.		— 3°
Midi,	758 m/m	— 1°
Hausse	4 m/m	
Baisse	0 m/m	
Température minima de la nuit		— 4°

La température

Nous disions il y a deux jours qu'il ne fallait pas se réjouir d'un dégel qui n'était qu'une trêve au milieu de la saison. En effet, ce matin, le ciel s'est éclairci, et le soleil est apparu avec accompagnement de gelée. Un vent violent du nord rend le froid plus vif et, dans certains carrefours, ils est difficile de conserver son équilibre tant la bourrasque est grande.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Les compositions pour l'admission à l'Ecole polytechnique se feront, les 27, 29, 30 et 31 mai, à Paris, Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, La Flèche, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles.

Les examens auront lieu successivement dans les villes suivantes :

Pour le 1^{er} degré : Paris, Douai, Nancy, Besançon, Dijon, Lyon, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Tours et Rennes.

Pour le 2^e degré : Paris, Nancy, Dijon, Lyon,

Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux et Tours.

Tous les candidats civils et militaires feront connaître, par écrit, au moment de leur inscription, les villes qu'ils choisissent comme centre de compositions et ce titre d'examen au premier degré. Ils se rendront dans ces villes aux dates fixées.

Théâtre de Saumur

Que les dilettantes se réjouissent : c'est lundi prochain que nous entendrons *Lakmé*, l'immortel chef-d'œuvre du regretté Léo Delibes.

La direction n'a rien négligé pour donner à cette représentation tout l'attrait qu'elle mérite, et c'est dans un cadre superbe, avec ballets éblouissants et mise en scène soignée, que nous applaudirons les artistes.

Soirée théâtrale

Il n'est pas souvent donné d'assister à une représentation de la *Fille de Madame Angot* comme celle que nous avons entendue lundi soir. Presque tous les rôles aussi étaient tenus par complaisance, et nous ne savons vraiment à qui adresser le plus de félicitations, depuis M^{lle} Desgoria, la charmante divette, jusqu'à M. Guillon, notre excellent directeur, le plus accompli de tous les Pomponnets.

Une remarque en passant : la pièce, qui a plus de vingt ans d'existence, semble avoir été faite pour les circonstances actuelles. Tous les mots portent encore et mieux que jamais, et c'est bien l'occasion de chanter :

Voilà comment cela se mène.
Ce n'était pas la peine,
Non pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement.

J. D.

Aux anciens retraités

L'état des finances n'a permis de réaliser que progressivement l'unification des pensions, en profitant du disponible laissé par les retraités qui viennent à décéder.

Pour la nouvelle année, voici quel sera le taux des allocations supplémentaires qui viendront s'ajouter aux pensions militaires liquidées d'après les anciens tarifs :

Colonel, 449 fr.; lieutenant-colonel, 427 fr.; commandant, 406 fr.; capitaine, 85 fr.; lieutenant et sous-lieutenant, 64 fr.; adjudant, 53 francs; sergent-major, 48 fr.; sergent, 42 fr.; caporal et soldat, 32 fr.; veuves de général, 106 fr.; de colonel ou lieutenant-colonel, 85 fr.; de commandant, 64 fr.; de capitaine, de lieutenant ou sous-lieutenant, 53 fr.; d'adjudant, 42 fr.; de sergent-major ou sergent, 32 fr.; de caporal ou de soldat, 21 fr.

L'amélioration sur l'année dernière n'est pas très sensible, mais il ne faut pas oublier que la dépense des allocations s'élève à 3,212,282 fr. à répartir entre 84,329 intéressés.

Nous devons former le vœu que, la Chambre

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Je suis sûre, reprit madame de Garches, que si madame la Dauphine connaissait son dévouement, elle ferait quelque chose pour elle. Il faudra que j'en dise un mot à la duchesse de Sérent.

Cette inspiration fut généralement approuvée. A l'époque dont nous parlons il n'y avait qu'un moyen d'être bon courtisan, c'était d'indiquer aux princes des infortunes à soulager ou des pardons à répandre.

Le vicomte de Lorry raconta encore deux ou trois anecdotes, mais elles n'eurent pas le moindre succès. On revenait toujours à mademoiselle d'Estouville, à sa noble conduite, au malheur de sa situation. Tout le monde était convaincu de sa pureté : qui n'y eût pas cru eût semblé bien méprisable.

Qu'avait-il fallu pour cela ? des circonstances plus extraordinaires encore qu'un enlèvement. Rendons en passant cette justice à la société,

qu'elle n'adopte un scandale que lorsqu'elle n'a rien de mieux à faire ; et en cela elle ressemble un peu aux femmes du monde, qui se conduisent presque toujours bien quand elles ne sont pas oisives.

Comme M. de Saint-Ibal, en dépit de sa légèreté, était parfaitement loyal, il se promit, à son retour d'une partie de chasse qu'il devait faire le lendemain, d'aller raconter à madame d'Étoges ce qu'il avait appris, afin qu'elle pût à son tour en instruire madame Granval, Léonce et mademoiselle de Royan. Il était sûr qu'elle le ferait avec le plus grand empressement. Plus il réfléchissait au récit du vicomte de Lorry, et plus il était convaincu que ses suppositions devaient être des certitudes.

Léonce, en quittant le salon de la duchesse, était retourné près de sa mère, qu'il avait trouvée seule avec mademoiselle de Royan. Cette circonstance le détermina à leur raconter ce qu'il avait fait, et elles approuvèrent sa détermination de convenir que Suzanne était à Paris, puis qu'on soupçonnait qu'elle n'avait pas été au Havre. Claire s'affligea de l'idée que la conduite de son amie pouvait être interprétée d'une manière fautive pour sa réputation, et elle reprocha à Léonce, qui lui avait

avoué son entrevue avec mademoiselle d'Estouville, de n'avoir pas cherché à connaître le lieu de sa retraite.

— Je l'ai priée de me le confier, répondit-il, mais elle m'a refusé, en me disant qu'elle n'était sûre de persévérer dans sa résolution qu'autant qu'on ne chercherait pas à l'en détourner ; et j'avoue que je ne me suis pas senti le courage d'insister.

— Si je le voulais bien, dit alors mademoiselle de Royan, je la découvrirais : il suffirait pour cela de m'adresser à la police.

— Ce serait une mauvaise action, mademoiselle, interrompit vivement Léonce, et si vous en avez eu l'idée, je suis certain qu'elle ne venait pas de vous.

Une vive et subite rougeur qui se répandit sur le visage de Claire prouva à Léonce qu'il avait deviné juste. Heureusement pour lui, sa pénétration n'alla pas plus loin.

C'était Éléonore qui avait, le matin même, suggéré à mademoiselle de Royan ce moyen de connaître la retraite de Suzanne. Elle s'était dit que cette espèce de persécution déterminerait la pauvre fugitive à chercher le repos au fond de quelque province éloignée.

— Quel inconvénient trouveriez-vous, de-

manda Claire, à ce que nous employassions la police à découvrir l'asile de Suzanne ?

— Vous donneriez d'abord gain de cause à ceux qui la calomnient ; vous la détourneriez de ses devoirs si elle n'avait pas la force de résister à vos prières ; si elle y résistait, elle quitterait Paris, la France peut-être, pour se soustraire au danger de vous céder plus tard, et, dans ce cas, elle ne s'adresserait pas à nous, ainsi qu'elle m'a promis de le faire, si l'occasion se présentait pour elle d'avoir recours à ses amis.

— Vous avez toujours raison, monsieur, dit Claire, c'est désolant.

— Il est vrai, mon fils, que votre conseil est bien sage, dit madame Granval, et j'admire comme votre cœur vous inspire toujours bien.

— J'aurais encore une bonne inspiration à lui demander, mais je ne sais s'il me la donnera, reprit gaiement Léonce. Cela vous regarde, mademoiselle de Royan.

— Moi, dit Claire en rougissant une seconde fois.

(A suivre.)

et le Sénat entrant enfin dans la voie des économies au lieu de continuer comme depuis quinze ans à augmenter sans cesse les charges des contribuables, on puisse augmenter le fonds des allocations de façon à réaliser plus vite l'unification des anciennes pensions de l'armée et de la marine.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE. — Nous sommes informés que, depuis une quinzaine de jours, des vols de bois et même d'arbres sur pied sont commis pendant la nuit à Saint-Martin-de-la-Place. Nous espérons que le garde-champêtre, M. Ploquin, ne tardera pas, sinon à empoigner les voleurs, au moins à mettre un terme à leurs déprédations.

On nous écrit de Chacé :
« Nous avons, dit la *Petite Loire*, bien reçu M. le Sous-Préfet, et nous éprouvions le besoin de donner « un contraste » à cette fête.

• Dites un pendant, plutôt.
• 90 hommes portant la Croix et les autres suivant le cortège, tous les électeurs, enfin, moins une trentaine.

• Nous avons bien reçu M. le Sous-Préfet et vaillamment porté la Croix. Alors pourquoi dire que la religion veut tout bouleverser ? M. le Curé nous enseigne donc la bonne religion, puisque l'on va à sa messe et qu'on respecte les autorités ?

• Les bons catholiques sont donc tout de même de bons citoyens ?

• Un qui a bien reçu le Sous-Préfet et qui a porté la Croix. »

Centième anniversaire

Le samedi 21 janvier 1893, centième anniversaire de la mort de Louis XVI, une messe solennelle sera célébrée à dix heures à la cathédrale d'Angers, à l'intention du roi Louis XVI, des victimes, et particulièrement des Angevins qui ont péri à la même époque.

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 10 janvier. — Maurice-Jules-Auguste Malécot, 16 mois, rue des Capucins ; — Augustine Poitiez, épouse de Charles Lejeune, 70 ans, rue Saint-Jean.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 6 janvier 1893

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVEAU

Affaire Herbelin

Encore un charmant mari que sa femme est obligée de traîner devant la justice de son pays. Il faut dire aussi qu'elle n'a pas tout à fait tort et que beaucoup à sa place n'auraient pas encore eu autant de patience. Les renseignements sur Herbelin sont des plus mauvais : père de cinq enfants, cet homme prélève sur son salaire environ deux francs pour sa consommation d'alcool. On comprend qu'il soit souvent ivre, et alors il roue sa femme de coups, lui attache les mains et la flanque à la porte le soir en rentrant, puis se plaint qu'elle ne couche pas à la maison, ce qui manque un peu de logique.

Cette affaire, qui avait été appelée à l'audience précédente, revient cette fois pour entendre les témoins de l'enquête, car Herbelin nie tout : il ne boit pas, ne frappe pas sa femme, il ne sait même pas que son casier judiciaire porte une déclaration de faillite et une condamnation pour coups et blessures.

Malgré ses dénégations, le tribunal, jugeant la prévention suffisamment établie, le condamne à six jours de prison.

Pineau et Mazet ne sont pas des meilleurs camarades. Celui-ci se plaint d'avoir reçu, sans motifs, ce qui s'appelle une tripotée. Pineau, un gaillard bien découplé, s'avance à la barre et proteste contre les affirmations du plaignant.

Le témoin Benoit a bien vu terrasser Mazet, mais il était en état d'ivresse, ce qui n'est pas étonnant après une station de six heures au barreau, comme nous l'apprend un autre té-

moïn. D'autres nous apprennent encore que Mazet avait déjà interpellé plus que vivement un marchand de grains avec lequel il était en compte. Ce serait même Mazet qui, en s'avançant sur Pineau, en aurait tout simplement reçu une poussée qui, jointe aux libations antérieures, l'aurait fait tomber. D'ailleurs, personne n'a vu le prévenu lui porter des coups.

Le tribunal, n'admettant pas la prévention, renvoie Pineau des fins de la plainte et Mazet reste avec les dépens pour son compte.

FAITS DIVERS

Le bal de Panama

M. Baratoux, conseiller général et maire de Saint-Brieuc, l'un des entrepreneurs que le Panama a faits millionnaires, donnait la semaine dernière un bal dans son splendide hôtel, dit « le palais du Panama », où il n'y a pas moins de cent lampes électriques.

Peu d'invités ont osé se rendre à cette fête, assez impudente dans les circonstances actuelles, mais une foule nombreuse, massée aux abords « du palais », n'a cessé de crier : Panama ! Panama ! et de huer les malheureux invités.

L'Indépendance bretonne dit que, d'après le *Gil Blas*, l'entrepreneur Baratoux, Letellier et C^{ie} devrait restituer aux actionnaires de Panama 21 millions 831,000 fr. indûment perçus ; elle demande quelle est, dans ce chiffre, la part de M. Baratoux.

Les duels de Brest

Deux duels entre officiers d'infanterie de marine ont eu lieu.

Trois des combattants ont été blessés. L'un d'eux a reçu un coup d'épée en pleine poitrine.

Ce dernier a été transporté à l'hôpital maritime.

Nous apprenons la mort de M^{me} Sophie Hue, femme de M. Hue, président de la chambre honoraire à la Cour de Rennes.

M^{me} Sophie Hue était âgée de quatre-vingts ans.

Elle n'avait rien perdu de son activité ni de son charme d'esprit, qui se retrouve dans son livre si connu *Les Maternelles*.

Un scandale sous-préfectoral

Il vient de se produire un scandale d'une jolie force à la sous-préfecture de Lannion.

Depuis des mois, des maires conservateurs écrivaient au préfet du département ou au sous-préfet de Lannion pour se plaindre que des mandats adressés à des administrés ne parvenaient plus à destination.

Personne ne répondait. Il s'agissait de maires conservateurs ; est-ce qu'on répond à ces gens-là !

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2. Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

Lundi 16 Janvier 1893

Première Représentation (reprise) de :

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, de Gondinet et Ph. Gille, Musique de Léo DELIBES

Gérald	MM. EM. CAZENEUVE
Nilakantha	PLAIN.
Frédéric	DALBRESSAN.
Hadji	JAHN.
Un Domben	LOUIS.
Lakmé	Mmes DESGORIÀ.
Mallika	VALLIER.
Ellen	A. PELTIER.
Rose	MILTON.
Mistress Bentson	ECHAUD.

Hommes et femmes Hindous, Dames Anglaises, Officiers et Matelots, Soldats, Brahmanes, Bayadères, Fakirs, Marchands, etc.

Au deuxième acte.

GRAND BALLET DES ALMÉES

Réglé par M^{lle} RITA RIVO

Dansé par M^{lle} Rita Rivo, M^{lles} Angèle Morra et Berthe Kleyer et M^{lles} Lucie Bracq, Helo Retore, Ravagnati et Cantrelle.

Grand orchestre sous la Direction de M. Paul Frémaux

Un maire même, celui de Pleudaniel, dégoûté d'avoir affaire à de pareils administrateurs, avait donné sa démission. On ne s'était pas ému davantage.

Enfin, on vient de découvrir qu'un employé de la sous-préfecture avait dérobé et collectionné, chez lui, plus de cinquante mandats destinés à des communes conservatrices.

Il laissait passer les mandats républicains.

Mais que penser de ce sous-préfet qui reçoit, impassible, toutes les lettres de rappel et qui laisse un tas de pauvres gens crever de faim et de misère sans même se donner la peine de chercher à éclaircir un mystère qu'il lui eût été facile d'éclaircir en dix minutes ? En voilà un qui devait faire attention aux lettres qu'il recevait et à celles qu'il signait, à moins que la signature ne fût déléguée aux employés !

Il est bien probable que la Chambre et le Conseil général auront à s'occuper de cette singulière façon d'administrer.

Décidément, le régime opportuniste donne de plus en plus sa mesure.

Soumis aux méditations de M. le ministre de l'Instruction publique :

Les catéchismes des diocèses de Luçon et de Rennes interdits comme contenant des passages « contraires aux lois ou des attaques injurieuses contre les institutions civiles de l'Etat » (texte de l'*Officiel*) prêchent la maxime suivante :
« Le bien d'autrui tu ne prendras. »

Avis aux personnes qui ont égaré ou perdu leur montre.

D'après l'abbé Huc, voici, — à leur usage, — un singulier moyen usité dans plusieurs provinces de la Chine pour savoir l'heure par l'examen de l'œil... du chat :

« Nos néophytes... nous apportèrent trois ou quatre chats et nous expliquèrent de quelle manière on pouvait se servir avantageusement d'un chat en guise de montre. Ils nous firent voir que la prunelle de son œil allait se rétrécissant à mesure qu'on avançait vers midi ; qu'à midi juste elle était comme un cheveu, comme une ligne d'une finesse extrême, tracée perpendiculairement sur l'œil ; après midi, la dilatation recommençait. »

Cette constatation peut intéresser les amateurs d'expériences, et sa bizarrerie provoquer la curiosité des lecteurs qui voudraient chercher midi dans l'œil de leur chat.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Au tribunal correctionnel :

Le président. — Accusé, votre âge ?

L'accusé. — J vous ferai respectueusement remarquer, mon juge, que généralement on demande le nom d'abord.

Le président, *vexé*. — Taisez-vous... et répondez.

L'accusé, *se rasseyant avec une légitime indignation*. — Jamais je n'ai été présidé comme cela.

Imprimerie P. Godet

4, Place du Marché-Noir, Saumur.

NOUVELLE COLLECTION de Cartes

Pour MENUS de Dinners, Lunch, Soupers, etc.

Cartes de visite, 1 fr. 50 le cent.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure). Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang ; telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma. 20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service spécial de l'*Echo Saumurois*.

Le nouveau Ministère

Paris, 11 janvier, 7 h. 20 matin.

Les décrets nommant le nouveau Ministère paraîtront demain à l'*Officiel*.

M. RIBOT, président du Conseil et ministre de l'intérieur ;

M. DEVELLE, ministre des affaires étrangères ;

M. le général LOIZILLON, ministre de la guerre ;

M. VIGER, ministre de l'agriculture.

Les autres ministres conservent leurs portefeuilles.

Le nouveau Ministère se trouve donc, jusqu'à ce moment, composé ainsi qu'il suit :

Présidence du Conseil et Intérieur.....	MM. RIBOT.
Affaires étrangères.....	DEVELLE.
Justice.....	BOURGOIS.
Instruction publique, cultes et beaux-arts.	CH. DUPUY.
Finances.....	TIRARD.
Guerre.....	G ^l LOIZILLON.
Marine.....	BURDEAU.
Travaux publics.....	VIETTE.
Commerce.....	SIEGFRIED.
Agriculture.....	VIGER.

Paris, 11 janvier, 12 h. 38 soir.

M. Ribot a reçu dans la matinée l'amiral Gervais, auquel il a offert le portefeuille de la marine.

L'amiral Gervais a hésité d'accepter ; il répondra définitivement cet après-midi.

Quoi qu'il en soit, l'*Officiel* publiera demain la constitution du Cabinet.

HAVAS.

LES ORDONNANCES DE NON-LIEU

Il se confirme que plusieurs ordonnances de non-lieu seront rendues par M. Franqueville ; on cite en outre M. Rouvier, MM. Thévenet et Arène, comme devant en bénéficier.

LE RENVOI DE M. LOZÉ

L'on annonce que M. Ribot, en prenant le portefeuille de l'intérieur, est décidé à se priver du concours de M. Lozé, à la préfecture de police.

BOURSE DE PARIS

Du 6 Janvier 1893

3 0/0.....	94 45
3 0/0 amortissable.....	95 25
4 1/2.....	105 15

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean.

Pâtés de foies gras et Gibiers truffés des premières marques

Pâtés de foies gras truffés, terrine n° 14	1.75
— — — — — n° 12	3.00
— — — — — n° 10	4.25
— — — — — n° 8	5.50
— — — — — n° 6	7.25
— — — — — n° 4	10.50
— — — — — n° 2	14.00

Foies gras au naturel, de 4.50 à 4.75
Pâtés de foies gras de Canards, n° 10 4.25
Pâtés de foies gras truffés de Canards, n° 12 3.25
Mauviettes désossées, truffées et farcies aux foies gras 3.50
Pâtés d'Alouettes, depuis 1 fr. 25 jusqu'à 5 fr. 50
Pâtés de Grives, de Faisan, de Bécasse, de St-Hubert, depuis 2 fr. 60 à 5 fr. 50

PÂTÉS EN CROUTE SUR DEMANDE EN 24 HEURES

Truffes hachées sur chive, depuis 1 fr. la boîte.

Le Gérant : G. JOUAUST,

Etudes de M^e DE LA MONTAGNE et
JOUSSET, notaires à Niort.

Adjudication Volontaire
DU
CAFÉ-CONCERT
DES FLEURS
En l'étude de M^e DE LA MONTAGNE,
le lundi 6 février 1893.
Revenu . . . 2,950 fr.
Mise à prix. . . 15,000 fr.
S'adresser auxdits M^e DE LA
MONTAGNE et JOUSSET, et à
MM. ARNAUD et AÏME, experts à
Niort.

A Affermer
BOULANGERIE
Aux Ulmes.
S'adresser à M. DEROUET-
FOULARD.

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON
Rue Verte, 4
Nouvellement restaurée,
avec Remise et Ecurie.
S'adresser à M. DUPAYS, cou-
vreur.

M^{me} LAFEUILLE prévient MM.
les Ouvriers de Saumur qu'elle ne
paiera pas les réparations que l'on
fera dans sa maison de la rue
Gambetta, 1, sans son assentiment.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON
Comprenant :
Au rez-de-chaussée, trois pièces,
remise, écurie, buanderie, caves;
Au premier étage, six pièces;
Au deuxième étage, trois gran-
des pièces, au-dessus vastes gre-
niers;
Jardin d'une contenance de 36
ares avec sources et bassins, bien
planté d'arbres de différentes es-
sences;
Basse-cour dans le jardin.
Vue splendide sur la Loire.
S'adresser à M. GIRARD, expert
à Saumur, rue Pavée, n° 4.

PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVE

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés
pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les
prix les plus minimes.

TOUS LES BONBONS
Sont de qualité supérieure

EN VENTE

HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sup-
plément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.
Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure
Diners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

83, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Fromages extra		Sauissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra, —	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras- bourg et de Ruffec,	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.
Port Salut, de la Trappe,	1,50	Crème de foies gras pour Sandwichs	la boîte 1,10 et 2,25
Roquefort,	1,60		
Hollande pâte grasse,	1,10		
Choucroute de Strasbourg,	2,00		

Pâtés truffés : Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre,
la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Câteaux Lorientais, 60, 1,30 et 1,50

Américan - Tampon

BREVETÉ S. G. D. G.

**Tampon intarissable ne nécessitant
jamais d'encre**

ÉCONOMIE, PROPRETÉ, DURÉE, ÉLÉGANCE

LE MEILLEUR DES TAMPONS

En vente à l'imprimerie PAUL GODET, place du
Marché-Noir

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE SAUMUR

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1893

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir	
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25		
Chartres	6		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 23	
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 53	
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15		5 56	
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 6	
Vernantes	11 43			3 30	8			6 16	
Blou	11 54			3 41	8 10			6 26	
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17			6 33	
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44	
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53	
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41			7	
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 39			4 35	8 52			7 12	
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32			6 50	
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43			7 2	
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49			7 8	
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56			7 16	
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40	
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 10	10 10	2 52	3 19	8 24	
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39		11 40	
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21	
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. soir	Semi dir.	Mixte soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25		12 30	3 40
Saintes				7 12	9 9	11 40		4 55	7 14
Niort	5 25			9 42	10 51	2 7	2 36	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5		12 12	12 45	1 35	4 28	9 13	10 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25		9 41	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5	6 14			
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46			3 16	6 26	9 55		
(départ)		7 25	11 5		2 54	6 5			
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6	6 16			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)	7 57	11 35	1 39	3 18	6 29			11 7	12 16
Vivv	8 11	11 49		3 30	5 57	6 43			
Blou	8 20	11 58		3 36	6 6	6 52			
Vernantes	8 33	12 11		3 49	6 19	7 6			
Linières-Bouton	8 46	12 23		4	6 31	7 18			
Noyant-Méon	9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Montreuil-Bellay	10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres			5 56	9 46	12 45			3 33	4 44
Saintes			7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
Bordeaux			soir	soir	matin	matin		matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. soir			
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5						
Chinon	9 4	1 5	7 29						
SAUMUR — BOURGUEIL									
Saumur	7 52	11 16	4 31						
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10						
Bourgueil	8 54	1 20	5 20						

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir				
Poitiers	6 5	6 45	12 53	7 25					
Moncontour	7 41	10 47	2 34	8 52					
Loudun	8 42	1 39	3 56	9 36					
Montreuil (ar.)	9 19	3 14	4 35	10 15					
(départ)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39				
le Vaudelay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50				
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1				
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8				
Blaigny	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28				
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29				

LIGNE D'ORLÉANS														
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS														
STATIONS	Omn. 1	Expr. 2	Omn. 3	Omn. 4	Expr. 5	Omn. 6	Expr. 7	Omn. 8	Expr. 9	Omn. 10	Expr. 11	Direct. 12	Mixte 13	Expr. 14
Nantes d.	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45					
La Ménitrie	7 10	10 49	12 27	3 12	5 20	6	10 1	1 46	2 25					
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13								
St-Clement	7 26		12 40	3 59		6 22								
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31								
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5					
(ar.)	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13					
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45		7 16								
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47					
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32					
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 44	4 11	5 46					
Paris arr.	4 28	4 48	9 30	11 9	11 59			5 8	10 39	10 39				
	soir	soir	soir	matin	soir	soir	matin	matin	matin					</